

Compte-rendu
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juillet, à 20h00, le conseil municipal de la commune d'ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC (Dordogne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre DEFFREIX, maire,
Date de convocation du conseil municipal : 08 juillet 2025

Étaient présents : MM. Jean-Pierre DEFFREIX, Christophe BESSE, Mmes Monique CHAUFFAILLE, Laetitia DEFFIEUX, Ms. Julien DUVAL, Bruno LESFARGUES, Mme Sandra NOUAILLE.

Étaient absents excusés : Mmes Karine BUFFARD (pouvoir à Sandra NOUAILLE), Mme Maéva DUCATEZ, M. David MAINGOT (pouvoir à Laetitia DEFFIEUX).

A été élu secrétaire de séance : Bruno LESFARGUES.

ORDRE DU JOUR :

1- Validation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2025

Le Conseil Municipal valide le compte rendu à l'unanimité.

2- Etude préliminaire, par architecte, des travaux à effectuer dans les locaux de l'ancienne école

Un tour de table a lieu où chacun exprime son opinion sur la nécessité d'engager une étude pour des travaux sur l'ancienne école. Il est rappelé l'historique des travaux concernant ce bâtiment. L'ensemble des élus présents conviennent qu'il est plus prudent de s'en tenir à ce qui a déjà été acté, à savoir :

- Pas de nécessité immédiate d'engager des frais (2800€) pour l'étude des architectes proposés par l'association Champ Libre.
- Engager les travaux prévus au budget, à savoir : refaire l'assainissement, remettre en conformité l'électricité, changer trois fenêtres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération ainsi exprimée.

3- Mise à disposition de la salle des fêtes pour l'année scolaire 2025/2026 au profit de l'école Graines de Vie

Après avoir pesé le pour et le contre, et prenant en compte tout l'engagement de l'association qui porte le fonctionnement de l'école, les conseillers optent pour la reconduction de son installation dans la salle des fêtes avec un loyer minime et mesurée dans le temps.

Après délibération et après un dernier tour de table, il est décidé que :

- **La salle Pierre Démazière est remise à disposition de l'école Graines de Vie pour l'année scolaire 2025/2026. Un loyer minime, de l'ordre de 150€, lui sera demandé pour l'année.**
- **Le conseil municipal demande au maire d'engager dès aujourd'hui les différents travaux concernant l'école, la mairie et la salle des fêtes, travaux compris dans le budget 2025 pour la somme globale de 23000€.**

4- Questions diverses

1. Actualisation des tarifs du service ADS (Application du Droit des Sols)
Le maire communique les nouveaux tarifs en lien avec les questions d'habitat et d'urbanisme.
2. Estimation de la maison 196 route des Gaumes
Selon l'estimation faite par l'agence immobilière consultée, le prix moyen de la maison serait de 158.000€. La commune n'est pas vendeuse à ce prix. Le prix de vente définitif sera délibéré ultérieurement en fonction des offres.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire prononce la clôture de la réunion à 21h45.

CM du 18/07/2025.